Autrement
LOISIRS & VOYAGES

Telligo

Edition
2014
2015

Classes de découvertes à la carte

Sommaire

Introduction

- Edito ..... Page 3
- Organisez votre classe de découvertes ..... Page 4
- Nos points forts ..... Page 5

Nos centres ..... Pages 6 à 13

- La Chaudane (Hauteluce) — Pages 6 et 7
- La Clef des Champs (Saint-Jeoire-en-Faucigny) — Pages 8 et 9
- Les Cabrioles (Burdignin) — Pages 10 et 11
- Les Quatre Sapins (Vagney) — Pages 12 et 13

Les thématiques ..... Pages 14 à 17

- Planète Verte — Page 14
- L'eau — Page 15
- Expériences étonnantes — Page 16
- Home sweet school — Page 17

Conditions de vente ..... Pages 18 et 19

- Conditions générales de vente — Page 18
- Cadre réglementaire — Page 19

© Gennadiy Poznyakov - Fotolia.com

Edito

En 2013, Autrement Loisirs et Voyages a rejoint Telligo dans le groupe Destination Découverte. De ce rapprochement est née une collaboration fructueuse qui a permis d'additionner des savoir-faire et de mutualiser les offres.

Nous continuons donc sur la même lancée pour l'année scolaire 2014/2015 en proposant d'accueillir des établissements scolaires dans nos 4 centres en gestion propre à la montagne : Les Cabrioles et la Clef des Champs en Haute Savoie, La Chaudane en Savoie et Les Quatre Sapins dans les Vosges.

Nous offrons toujours un service à la carte. Vous choisissez votre destination, la thématique et toutes les prestations que vous souhaitez inclure à votre séjour, de l'équipe d'animation au transport en passant bien sûr par les activités.

En choisissant un séjour ALV / TELLIGO, vous avez l'assurance de bénéficier d'une large expérience dans l'organisation de séjours scolaires, près de 30 ans pour ALV et 20 ans pour Telligo. Parce que nous avons la maîtrise complète de nos offres, vous profitez par ailleurs de tarifs très ajustés.

Dès à présent, n'hésitez pas à joindre nos équipes par mail ou par téléphone (coordonnées complètes au dos de ce catalogue) pour bénéficier de conseils professionnels et obtenir un devis personnalisé.

Cédric Javault
Président de Telligo
Président de Autrement Loisirs et Voyages

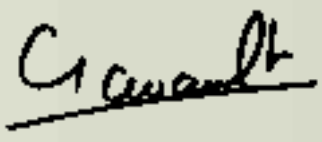

Organisez votre classe de découvertes

Pourquoi organiser une classe ?

Aucune autre expérience dans le cadre scolaire ne permettra un meilleur épanouissement de l'élève et l'apprentissage de vivre ensemble. L'enfant se montrera sous un autre jour, chacun se redécouvre. L'élève et l'enseignant se retrouvent alors associés différemment dans des domaines autres que la simple transmission du savoir. Une classe, c'est aussi le moyen de réaliser un projet, de découvrir une culture, une région, des traditions. En fonction de la période où elle est organisée, la classe scelle votre année scolaire ou lui donne un élan incomparable.

Le projet

Il faut tout d'abord construire le projet en déterminant les différents composants en concertation avec les enfants, les parents et les partenaires. A partir du projet pédagogique, les conditions de la classe de découverte seront fixées : thème, dates et lieu du séjour, encadrement, transport, activités... Le contact avec l'organisateur peut alors être établi : préparation du planning d'activités, établissement du schéma de conduite, agréments du lieu d'accueil, diplômes de l'équipe d'encadrement et des intervenants extérieurs...

Construisez votre classe avec notre aide

Nos équipes vous aideront à construire un projet en accord avec votre budget. Vous choisissez un centre en pension complète auquel vous combinez, si vous le souhaitez, une ou plusieurs options pour obtenir la classe de découvertes qui correspondra à vos attentes.

Choix du centre	Option(s)				
Un de nos 4 centres en pension complète	+	Type de classe	Classe verte ou rousse ou de neige ou à thème	=	Votre classe de découvertes sur-mesure
	+	Animation	Un animateur ou une équipe d'animation complète		
	+	Activités	Une ou plusieurs activités		
	+	Visites	Une ou plusieurs visites		
	+	Transport	Transport de l'établissement au centre et/ou sur place pour les activités et les visites		
	+	Assurances	Assistance		

Nos points forts

Des centres de qualité

Tous nos centres sont situés à la montagne, ils sont gérés à l'année par notre société et évidemment agréés E.N. et D.D.C.S. **Ils répondent à de sévères critères en termes de confort, de restauration, d'accueil et de sécurité** (une commission de sécurité visite nos centres tous les 3 ans pour en vérifier la conformité). La restauration est effectuée sur place. Elle est variée et abondante. Des spécialités de la région sont servies sur chaque séjour.

Des savoir-faire mis en commun pour la réussite de votre séjour

Autrement Loisirs et Voyages et Telligo mettent en commun leurs expériences pour préparer votre séjour. Autrement Loisirs et Voyages, avec une expertise depuis plus de 30 ans, apporte son expérience des séjours à la carte. Telligo, spécialiste des séjours à thèmes depuis 20 ans, a pensé et développé des thématiques spécifiques pour les classes de découvertes.

Des séjours modulables

Vous avez le libre choix des prestations qui nous seront confiées et de celles dont vous garderez la maîtrise. Notre premier engagement est d'assurer un hébergement en pension complète de qualité. A cela, nous pouvons ensuite ajouter selon vos demandes, l'organisation d'ateliers autour d'une thématique, la réservation des activités et visites, l'organisation du transport, la mise à disposition de l'encadrement, la souscription des assurances... pour obtenir un séjour "sur-mesure". Pour chaque centre, nous vous donnons, à titre indicatif, des exemples de budget et d'organisation pour une classe verte ou rousse et pour une classe de neige.

Classes à thèmes : des supports pédagogiques et un matériel adapté

Le premier objectif de la classe de découvertes à thème est l'acquisition de connaissances et de compétences. Pour susciter l'envie d'apprendre des enfants, nous privilégions souvent des approches ludiques lors d'ateliers théoriques et pratiques. Pour mener à bien cette mission, nous utilisons pour chaque atelier une **mallette pédagogique** conçue puis validée par notre responsable pédagogique. Chacun des élèves se voit par ailleurs remettre un **livret** dans lequel il peut classer et conserver divers documents ludiques ou informatifs en relation avec les ateliers. Par ailleurs, pour chaque atelier est prévu **tout le matériel nécessaire :** DVD, logiciels, affiches, dictionnaires etc. (pour les ateliers théoriques) ; microscopes, produits chimiques divers, bases de lancement de fusée à eau, déguisements... (pour les ateliers pratiques).

Des animateurs compétents

Nous pouvons mettre à votre disposition une équipe d'encadrement compétente et diplômée. Là encore, c'est vous qui choisissez : un seul animateur pour compléter votre encadrement, une équipe partielle ou complète (coordinateur, assistant sanitaire, animateurs BAFA). Notre personnel est trié sur le volet : contrôle minutieux des pièces administrative indispensables à l'encadrement d'enfant, entretien, expérience...)

Des tarifs adaptés à vos besoins et à votre budget

Nous établirons ensemble votre devis, qui ne prendra en compte que les prestations que vous aurez choisies, pour vous garantir un prix attractif qui correspondra à votre budget. Nos tarifs sont calculés au plus juste et garantis afin que vous puissiez préparer votre séjour sereinement. Rien n'est imposé, tout est possible.

Une équipe dédiée pour votre séjour

Le service commercial se tient à votre entière disposition pour réaliser votre devis et toutes les adaptations souhaitées. Votre dossier est ensuite transmis à notre service technique, une équipe de spécialistes qui portera toute son attention pour satisfaire vos exigences.

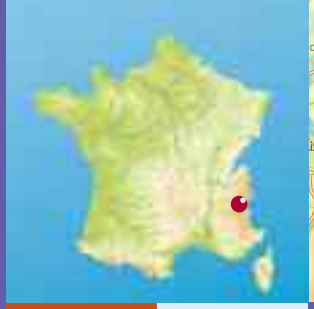

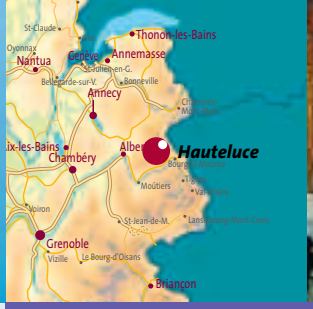

Hauteluce (Savoie)

La Chaudane

Capacité d'accueil : EN : 95 élèves / 3 classes
DDCS : 152 personnes

La région

A 32 km d'Albertville et 13 km des Saisies, au cœur du Beaufortain, la vallée d'Hauteluce demeure un site privilégié. Le col du Joly (1150 m), véritable balcon du Mont Blanc, tout proche du centre, offre l'un des plus beaux panoramas des Alpes. Les enfants s'y enrichiront au contact d'une nature belle et préservée.

Le centre

A 1200 mètres d'altitude, le centre est implanté sur un terrain de 1,2 hectare, dans le petit hameau de Belleville, à 5 km d'Hauteluce, typique village savoyard. Les enfants seront accueillis dans des chambres spacieuses et confortables de 3 à 8 lits (certaines avec mezzanine) avec salle de bain et WC dans chacune d'elles. La salle de restauration est chaleureuse et conviviale. Des salles d'activités sont à disposition.

Le domaine skiable

A 800 mètres du centre, des télécabines de 16 places relient en 3 mn la station des Contamines Montjoie / Hauteluce (1200 à 2500 mètres d'altitude). Cette installation permet un accès facile, rapide et sécurisant pour les enfants. Le domaine skiable offre 120 km de pistes pour tous niveaux, 27 remontées mécaniques performantes et un enneigement exceptionnel de décembre à avril.
Les pistes de ski de fond sont à 12 km sur le plateau des Saisies (à partir de 1 650 m d'altitude – 120 km de pistes). Le domaine de ski nordique des Saisies est mondialement connu depuis l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville de 1992.

Activités possibles :

Sports : *Ski alpin et ski de fond, raquettes, moutain twister, escalade, via cordata, moutain board, randonnée pédestre...*

Visites : *Coopérative laitière de Beaufort, ferme, château des Rubins, écomusée...*

Classe de neige

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 320€

Exemple de programme Séjour ski alpin		
	Matin	Après-midi
Jour 1	Location des skis Découverte du milieu	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 2	Visite de l'écomusée d'Hauteluce	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 3	Sortie en raquettes	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 4	Jeux de neige	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 5	Visite de la coopérative laitière de Beaufort	Cours de ski avec l'E.S.F.

Classe verte ou à thème*

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 205€

Exemple de programme Découverte du milieu montagnard		
	Matin	Après-midi
Jour 1	Installation	Sortie avec guide O.N.F.
Jour 2	Visite de l'écomusée d'Hauteluce	Escalade
Jour 3	Visite du Château des Rubins	Parcours d'orientation
Jour 4	Visite de la coopérative laitière de Beaufort	Escalade
Jour 5	Visite d'une ferme	Randonnée pédestre

***A noter :** pour un tarif de classe à thème, nous consulter.*

Nos prix comprennent :

- La pension complète
- Les activités et les ateliers mentionnés, l'encadrement et le matériel nécessaire (pour le ski : la location des skis, chaussures, bâtons et casques, les forfaits remontées mécaniques soit 5 demi-journées sur la station des Contamines Montjoie / Hauteluce, 5 cours de 2 heures dispensés par l'Ecole du ski français, le passage des tests et les insignes)
- La gratuité complète pour un enseignant par classe
- Les assurances responsabilité civile et rapatriement

Nos prix ne comprennent pas :

- L'encadrement de la vie quotidienne, des activités de détente et loisirs et des veillées (nous pouvons vous proposer, en option, une équipe d'animation)
- Le convoyage effectué par nos équipes
- Le transport aller / retour et le transport sur place

Prix pour la pension complète uniquement

(par jour et par personne) :

Hiver : 31,50 €
Printemps Automne : 25 €

Saint-Jeoire-En-Faucigny (Haute-Savoie)

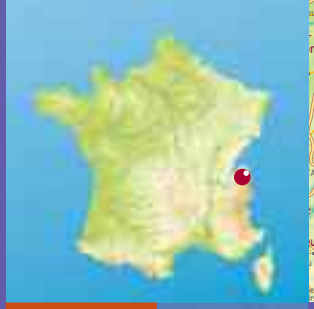

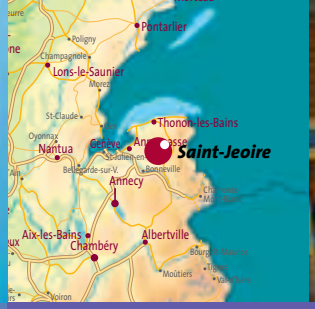

La Clef des Champs

Capacité d'accueil : *EN : 104 élèves / 4 classes*
DDCS : 115 mineurs et 15 adultes

La région

Saint-Jeoire est une commune touristique de Haute Savoie, située dans le Faucigny entre Annemasse et Cluses, à 40 km de Genève. Surplombant le petit village d'Onnion à 900 mètres d'altitude, Saint-Jeoire est un véritable paradis pour les activités de plein air et de ski.

Le centre

La Clef des Champs est situé au pied des pistes de la station des Brasses avec vue sur le Mont Blanc. Ses chambres de 4 à 8 lits, équipées pour la plupart de salle de bain et W.C., ses multiples salles d'activités en font un lieu de détente incomparable. Un complément de sanitaires complets se trouve à chaque étage.

Le domaine skiable

A 400 mètres du centre, la station des Brasses propose plus de 50 km de pistes de 900 à 1 600 mètres d'altitude. Dans un domaine mariant tous les degrés de pentes et de difficultés, les skieurs débutants ou confirmés pourront ici s'adonner aux plaisirs de la glisse en toute liberté. Equipé de remontées mécaniques modernes et doté de nombreux canons à neige, le Massif des Brasses permet de rejoindre les pistes toujours enneigées sans effort et en un temps record. Le domaine skiable offre 50 km de pistes pour tous niveaux, 14 remontées mécaniques performantes, 65 canons à neige ainsi qu'un nouvel Espace débutant enfant à Chaine d'Or. Les pistes de ski de fond sont à 8 km sur le plateau de Plaine Joux (1 250 m d'altitude – 100 km de pistes).

Activités possibles :

Sports : *Cours de ski alpin et ski de fond, randonnée en raquettes, chiens de traineaux, balades pédestres, escalade, équitation...*

Visites : *Musée Paysan, fromagerie, miellerie, Château des Rubins, Mer de Glace...*

Classe de neige

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 295€

Exemple de programme
Séjour ski alpin

	Matin	Après-midi
Jour 1	Installation Location des skis	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 2	Visite du Musée Paysan	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 3	Sortie en raquettes	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 4	Intervention d'un apiculteur	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 5	Visite ferme + atelier de fabrication du fromage	Cours de ski avec l'E.S.F.

Classe verte ou à thème*

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 250€

Exemple de programme
Découverte du milieu montagnard

	Matin	Après-midi
Jour 1	Installation	Randonnée avec guide ONF
Jour 2	Visite du Musée Paysan	Escalade
Jour 3	Journée orientation : cartographie en classe	Course d'orientation : mise en application sur le terrain
Jour 4	Visite d'une miellerie	Escalade
Jour 5	Visite ferme + atelier de fabrication du fromage	Visite du Château des Rubins

***A noter :** pour un tarif de classe à thème, nous consulter.*

Nos prix comprennent :

- *La pension complète*
- *Les activités et les ateliers mentionnés, l'encadrement et le matériel nécessaire (pour le ski : la location des skis, chaussures, bâtons et casques, les forfaits remontées mécaniques soit 5 demi-journées sur la station des Brasses, 5 cours de 2 heures dispensés par l'Ecole du ski français, le passage des tests et les insignes)*
- *La gratuité complète pour un enseignant par classe*
- *Les assurances responsabilité civile et rapatriement*

Nos prix ne comprennent pas :

- *L'encadrement de la vie quotidienne, des activités de détente et loisirs et des veillées (nous pouvons vous proposer, en option, une équipe d'animation)*
- *Le convoyage effectué par nos équipes*
- *Le transport aller / retour et le transport sur place*

Prix pour la pension complète uniquement

(par jour et par personne) :

Hiver : 28 €
Printemps Automne : 26 €

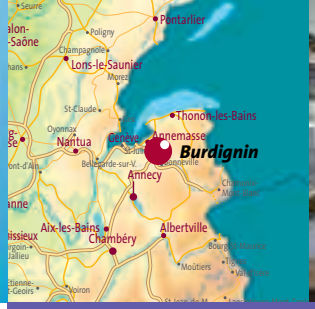

Burdignin (Haute-Savoie)

Les Cabrioles

Capacité d'accueil : EN : 105 élèves / 4 classes
DDCS : 127 mineurs et 13 adultes

La région

Burdignin est un petit village situé au cœur de la Vallée Verte où s'écoule la Menoge. Il est à mi-chemin entre Genève et Morzine.

Le centre

Les Cabrioles est un chalet vaste et confortable situé à 865m d'altitude. Les enfants sont logés dans des chambres de 3 à 8 lits avec sanitaires complets à l'étage. A disposition sur place : 4 salles de classe équipées, une salle de "boum" avec tous les équipements nécessaires (sono, lumières)... A l'extérieur du centre, les 14 000 m² de terrain, attenants au chalet et adaptés, attendent les enfants pour faire du sport et des grands jeux.

A noter : pour rendre le séjour encore plus agréable, à toute époque de l'année, le centre est équipé d'une piscine couverte et chauffée ! Important : prévoir un surveillant de baignade ou un maître nageur.

Le domaine skiable

Située au Nord de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre Thonon-les-Bains et Annemasse (20 mn), à 30 mn de Genève, la station des Habères, en Vallée Verte, offre les plaisirs des vacances d'hiver au cœur d'une montagne préservée ! L'altitude au sommet est à 1600 mètres et la station dispose de 7 remontées mécaniques, 3 télésièges 4 places, 2 télésièges 2 places et 5 téléskis et fils neige. Le versant des Habères est relié au versant de Bellevaux-Hirmentaz. Le massif Hirmentaz-Les Habères totalise ainsi 23 remontées mécaniques (6 télésièges et 17 téléskis) et 50 km de pistes (2 noires, 17 rouges, 16 bleues, 8 vertes). Pour le ski de fond, le domaine nordique des Moises offre 21 km de pistes composées de boucles de 2 à 6 km et des itinéraires de 6 à 25 km en liaison avec le Col du Feu (Lullin en Vallée du Brevon).

Activités possibles :

Sports : *Ski alpin et ski de fond, chiens de traineau, randonnée, centre équestre, accroparc, escalade, VTT...*

Visites : *La fruitière de Mieussy (fabrication du reblochon), la chèvrerie du Petit Mont, la Miellerie de Mieussy, le Château des Rubins, l'écomusée Paysalp...*

Classe de neige

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 285€

Exemple de programme Séjour ski alpin		
	Matin	Après-midi
Jour 1	Installation Location des skis	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 2	Diaporama sur la faune et la flore	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 3	Intervention d'un apiculteur	Sortie raquettes + soirée en chalet d'alpage avec repas au feu de bois
Jour 4	Cours de ski avec l'E.S.F. + pique nique sur les pistes	Cours de ski avec l'E.S.F.
Jour 5	Visite du musée paysan	Cours de ski avec l'E.S.F.

***A noter :* pour un tarif de classe verte, nous consulter.**

Classe à thème*

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 245€

Exemple d'emploi du temps Séjour à thème	
7h30 - 9h	réveil - petit déjeuner - toilette
9h - 12h	3 séances d'ateliers avec pause
12h - 14h	déjeuner - temps libre
14h - 15h45	2 séances d'ateliers avec pause
15h45 - 17h	goûter - jeux
17h - 19h	douche - temps libre - temps de classe
19h - 20h	dîner
20h - 21h ou 21h30	veillée puis coucher (suivant l'âge)

** Thème au choix (p 14 à p 19)*

Nos prix comprennent :

- La pension complète
- Les activités et les ateliers mentionnés, l'encadrement et le matériel nécessaire (pour le ski : la location des skis, chaussures, bâtons et casques, les forfaits remontées mécaniques soit 5 demi-journées sur la station des Habères, 5 cours de 2 heures dispensés par l'Ecole du ski français, le passage des tests et les insignes)
- La gratuité complète pour un enseignant par classe
- Les assurances responsabilité civile et rapatriement

Nos prix ne comprennent pas :

- L'encadrement de la vie quotidienne, des activités de détente et loisirs et des veillées (nous pouvons vous proposer, en option, une équipe d'animation)
- Le convoyage effectué par nos équipes
- Le transport aller / retour et le transport sur place

Prix pour la pension complète uniquement

(par jour et par personne) :

Hiver : 27 €
Printemps Automne : 25 €

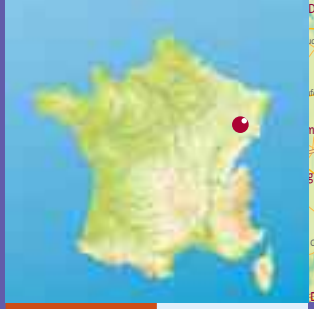

Vagney (Vosges)

Les Quatre Sapins

Capacité d'accueil : *EN : 90 élèves / 3 classes*
DDCS : 150 personnes

La région

Niché entre lacs, forêts et montagnes, à 840 mètres d'altitude, le hameau Le Haut du Tôt domine la vallée de Remiremont, au cœur des Vosges. Il est situé à 7 km de Vagney et à seulement 12 km du lac de Gérardmer.

Le centre

Le centre se situe dans un cadre naturel et préservé de 4,5 hectares. Les enfants seront logés dans des chambres de 4 à 8 lits, toutes équipées de sanitaires complets. Trois salles d'activités ou classes seront mises à notre disposition pour les ateliers. Les repas seront pris dans une grande salle à manger chaleureuse, séparable en deux. Sur place vous pourrez utiliser le mur d'escalade, le terrain de foot, les nombreux espaces de jeux extérieurs.

Le domaine skiable

Le centre se trouve à 20 km des pistes de la station de la de La Bresse Hohneck, le plus haut (1350 mètres d'altitude) et le plus grand domaine skiable du Nord-Est de la France. La Bresse est une station de moyenne montagne au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, ce qui lui permet de proposer une multitude d'activités hivernales. Le domaine skiable offre 21 km de pistes pour tous niveaux, 26 remontées mécaniques et 282 canons à neige pour un enneigement optimal.
Sur place, vous trouverez une grande variété de sites pour la pratique, en liberté, du ski de fond et de la raquette.

Activités possibles :

Sports : *Ski alpin et ski de fond, raquettes, chiens de traineau, patinoire, canoë, voile, équitation, escalade, balades pédestres...*

Visites : *Chèvrerie, bergerie, scierie, confiserie, saboterie, musée de la faune Lorraine...*

Classe de neige

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 245€

Exemple de programme Séjour ski alpin		
	Matin	Après-midi
Jour 1		Installation découverte du milieu
Jour 2	Sortie chiens de traîneaux	Ski de fond
Jour 3	Visite d'une saboterie	Ski de fond
Jour 4	Patinoire	Ski de fond
Jour 5	Sortie en raquettes	Retour

Classe verte ou à thème*

Tarif par élève (base 25)
Primaires : 185€

Exemple de programme Découverte du milieu montagnard		
	Matin	Après-midi
Jour 1		Installation découverte du milieu
Jour 2	Visite d'une saboterie	Escalade
Jour 3	Visite du Musée de la Soyotte	V.T.C.
Jour 4	Visite d'une ferme	Escalade
Jour 5	Randonnée avec guide ONF	Retour

***A noter :** pour un tarif de classe à thème, nous consulter.*

Nos prix comprennent :

- La pension complète
- Les activités et les ateliers mentionnés, l'encadrement et le matériel nécessaire
- La gratuité complète pour un enseignant par classe
- Les assurances responsabilité civile et rapatriement

Nos prix ne comprennent pas :

- L'encadrement de la vie quotidienne, des activités de détente et loisirs et des veillées (nous pouvons vous proposer, en option, une équipe d'animation)
- Le convoyage effectué par nos équipes
- Le transport aller / retour et le transport sur place

Prix pour la pension complète uniquement

(par jour et par personne) :

Hiver : 27 €
Printemps Automne : 25 €

Primaire (Cycle 3)

Planète Verte

réalisable dans l'un des 4 centres au choix

Aujourd'hui, l'environnement, ce n'est plus une affaire de mode mais une nécessité ! Répondant aux objectifs de la circulaire "Education à l'Environnement pour un Développement Durable", ce circuit met l'enfant en position de trouver, comme l'adulte, des solutions pérennes aux différentes agressions subies par notre planète. Partant des grands phénomènes tels qu'effet de serre, disparition des espèces, pollutions urbaines... les ateliers interrogent les comportements individuels de l'élève, l'amenant à décrypter l'actualité pour comprendre et adopter les gestes écologiques du quotidien.

Mode d'emploi : comment lire les parenthèses ci-dessous ?
*Elles concernent la nature (**T** : atelier théorique, **P** : atelier pratique) et le nombre de séances associées à chaque atelier.*
Exemples : • T, 1 x 45' signifie un atelier théorique d'une séance de 45 minutes
• TP, 2 x 45' signifie un atelier à la fois théorique et pratique, composé de 2 séances de 45 minutes.
Faites votre choix parmi les ateliers de ce thème.

Introduction : une planète à préserver **(TP, 1 x 45')**

*Les élèves réfléchiront ensemble à la façon dont ils peuvent **s'engager sur des gestes écologiques simples** pour économiser les ressources, moins polluer et mieux préserver la planète durant la classe, à travers **la rédaction de leur propre charte verte.***

C'est quoi le développement durable ? **(T, 3 x 45')**

*Les élèves définiront tout d'abord ce qu'est le **développement durable,** puis ils pourront mesurer leur propre **empreinte écologique** – c'est-à-dire l'impact de leur comportement quotidien (transport, consommation, alimentation...) sur l'environnement.*

Mieux gérer l'énergie **(P, 5 x 45')**

*Les enfants observeront, grâce à des expériences, les conséquences expérimentales de **l'effet de serre** sur l'atmosphère et les océans. Ils définiront également ce qu'est une **énergie "propre"**. Enfin, par petits groupes, ils fabriqueront, à partir de déchets ménagers, une **éolienne**, un **four solaire** ou une **turbine hydraulique**.*

Sortie découverte

*Une randonnée en forêt ou à proximité de plans d'eau amènera les enfants à **reconnaître différentes espèces**, s'interroger sur leurs caractéristiques et leur **adaptation au milieu,** puis évaluer **l'impact humain** que doivent supporter ces espèces.*
Cette sortie peut être complétée par la visite d'un site lié au développement durable (moulin à eau, barrage, éolienne, déchetterie, usine de retraitement des eaux).

Préserver l'eau **(TP, 4 x 45')**

*Après avoir découvert le principe du cycle de l'eau, plusieurs expériences permettront aux élèves de mettre en évidence l'impact des **marées noires,** de la **contamination des nappes phréatiques** et des **pluies acides.** Enfin, par des réalisations concrètes, ils apprendront à distinguer eau trouble, eau claire et eau potable et fabriqueront eux-mêmes un **filtre à eau.***

Sauvegarder la biodiversité **(T, 3 x 45')**

*Les élèves découvriront ce qu'est la biodiversité, ce qu'est une espèce et comment elle s'adapte à son milieu. Ensuite, grâce à un jeu, ils identifieront les différentes causes de disparition des espèces et nous ouvrirons le débat sur les conséquences de la **dégradation d'un milieu** pour la nature et pour l'homme.*

Lutter contre les pollutions **(TP, 3 x 45')**

Les élèves vont découvrir ce qu'est la pollution et les différents types de pollution qui existent à travers des expériences. Ils vont ainsi comprendre qu'ils peuvent y remédier à leur niveau, grâce au tri sélectif notamment. C'est l'occasion de voir ce qui se passe dans nos poubelles (la dégradation des déchets, le compost), le recyclage et la valorisation des déchets.(la dégradation des déchets, comment fonctionne le compost) le recyclage et la valorisation des déchets.

Economiser les ressources **(TP, 2 x 45')**

*Quelles sont les conséquences de la surexploitation des matières premières et de la surproduction agricole ? Les élèves le découvriront à travers l'exemple historique des **habitants de l'Ile de Pâques.** A partir de cet exemple et de leur propre expérience, les élèves feront une grande affiche des écogestes au quotidien.*

Bilan **(TP, 1 x 45')**

*En fin de classe nous évaluerons **le respect de la charte** élaborée en début de classe et nous nous projetterons sur le retour à l'école et à la maison.*

Nos équipes s'engagent !

La classe sera le premier lieu de mise en pratique des gestes écocitoyens : les élèves réfléchiront ensemble aux gestes à mettre en œuvre, élaboreront une charte verte et évalueront leurs attitudes à la fin de la classe. Nos équipes montrent l'exemple et incitent les enfants à adopter de bons réflexes !

L'eau

réalisable dans l'un des 4 centres au choix

Les élèves partiront à la découverte de toutes les péripéties que connaît l'eau avant d'arriver dans leur verre : de sa pureté à ses propriétés physiques, de ses différents états aux sources de pollution qu'elle rencontre, des méthodes utilisées pour l'assainir à l'eau milieu de vie... L'éducation au développement durable est également au cœur de ce circuit puisqu'il permet de prendre conscience de l'importance de l'eau pour la planète. Une classe scientifique... et citoyenne !

Mode d'emploi : comment lire les parenthèses ci-dessous ?
*Elles concernent la nature (**T** : atelier théorique, **P** : atelier pratique) et le nombre de séances associées à chaque atelier.*
Exemples : • T, 1 x 45' signifie un atelier théorique d'une séance de 45 minutes
• TP, 2 x 45' signifie un atelier à la fois théorique et pratique, composé de 2 séances de 45 minutes.
Faites votre choix parmi les ateliers de ce thème.

Introduction : l'eau, une ressource à préserver (TP, 2 x 45')

Les élèves réfléchiront ensemble à la façon dont ils peuvent s'engager sur des gestes écologiques simples pour économiser et préserver l'eau durant la classe, à travers la rédaction de leur propre charte verte. La 2ème séance aura lieu en fin de classe, pour évaluer le respect de la charte et se projeter sur le retour à l'école et à la maison.

L'eau dans tous ses états (P, 3 x 45')

*Les élèves étudieront les trois formes de l'eau et ses différentes caractéristiques en réalisant **diverses expériences ludiques et très visuelles !***

Le bain d'Archimède (P, 2 x 45')

Cet atelier consiste à apprendre aux élèves qui était Archimède et ce qu'est la fameuse poussée d'Archimède à travers des expériences simples mais parlantes !

Le cycle de l'eau (P, 2 x 45')

*Les élèves vont reconstituer ensemble le cycle de l'eau et découvrir ainsi toutes les étapes que franchit une petite goutte d'eau au cours de son cycle. Puis, ils **inventeront une maquette** pour démontrer les **phénomènes d'infiltration, de ruissellement, d'évaporation et de condensation.***

La station météo (P, 3 x 45')

*Les enfants **construiront et manipuleront les six instruments qui constitueront leur maquette de station météo** (le baromètre, la girouette, l'anémomètre, le pluviomètre, le thermomètre, l'hygromètre). **Attention : une seule station météo sera construite par classe !***

Une source d'énergie propre (P, 4 x 45')

*Les enfants définiront ensemble ce qu'est une **énergie "propre"**. Pour mieux le comprendre, toute la classe fabriquera, par petits groupes, une **turbine hydraulique à partir de déchets ménagers.***

Construction d'une fusée à eau (P, 3 x 45')

***Chaque élève fabriquera sa propre fusée à eau** grâce à une simple bouteille de soda (qu'il aura apporté) et du carton. Ensuite, rendez-vous sur le pas de tir pour la faire décoller, peut-être jusqu'à près de 20m... mais attention à son état à l'atterrissage !*

La sortie découverte

*Une grande sortie qui sera l'occasion pour les élèves **d'observer l'un de ses écosystèmes** (cascade, marais, rivière, plage en fonction du centre) et d'en découvrir la faune et la flore. Vous pourrez (avec supplément) compléter ce programme par la visite d'un **site industriel lié à l'eau** (moulin à eau, barrage...).*

Quand l'eau est polluée... (P, 2 x 45')

*Les enfants découvriront les concepts d'eau trouble, d'eau claire et d'eau potable. Ils étudieront la question des différentes **sources de pollution de l'eau.** Enfin, ils verront quelles sont les différentes étapes du traitement pour rendre une eau potable et **tenteront de réaliser eux-mêmes le processus à partir d'une eau boueuse !***

Eau du robinet ou eau en bouteille ? (TP, 4 x 45')

*Quelle sont les différences entre les deux ? Laquelle est la meilleure pour la **santé ?** Laquelle est meilleure pour **l'environnement ?** Comment elles sont acheminées pour arriver dans notre verre ? L'atelier permettra de répondre à toutes ces questions.*

Nos équipes s'engagent !

***La classe sera le premier lieu de mise en pratique des gestes écocitoyens** découverts par les élèves lors des ateliers : ils réfléchiront ensemble aux gestes à mettre en œuvre, élaboreront une charte verte et évalueront leurs attitudes à la fin de la classe. Nos équipes montrent l'exemple et incitent les enfants à adopter de bons réflexes !*

Primaire (Cycle 3)

Expériences étonnantes

réalisable dans l'un des 4 centres au choix

Provoquer l'éruption d'un mini volcan, faire décoller une montgolfière ou encore chanter en groupe avec toute la classe, les enfants ne vont pas cesser de redemander de nouvelles expériences à réaliser ! Physique, chimie, optique, informatique... Il y en aura pour tous les goûts ! Dans chaque atelier, des expériences pratiques et ludiques aiguiseront la curiosité des plus curieux et répondront à leur besoin de comprendre, tout en leur permettant de découvrir la démarche expérimentale.

Mode d'emploi : comment lire les parenthèses ci-dessous ?
*Elles concernent la nature (**T** : atelier théorique, **P** : atelier pratique) et le nombre de séances associées à chaque atelier.*
Exemples : • T, 1 x 45' signifie un atelier théorique d'une séance de 45 minutes
• TP, 2 x 45' signifie un atelier à la fois théorique et pratique, composé de 2 séances de 45 minutes.
Faites votre choix parmi les ateliers de ce thème.

Introduction : la démarche expérimentale **(T, 1 x 45')**

Ce premier atelier permettra aux enfants d'approcher ce qu'est une vraie démarche scientifique. De la problématique aux hypothèses, des expériences aux observations et conclusions, les élèves prendront conscience de l'importance du protocole, du matériel, du schéma scientifique et de leur cahier d'expériences. Ils pourront ensuite mettre en œuvre cette démarche sur les différents ateliers.

Chimie en s'amusant **(P, 4 x 45')**

*Les enfants s'initieront à **la chimie des acides et des bases** et chercheront à provoquer de surprenants changements de couleurs. Ils pourront même s'amuser à produire un mélange moussant et débordant et à voir un ballon qui se gonfle seul !*

Les volcans **(P, 3 x 45')**

*Après avoir testé les connaissances des élèves, nous parlerons des **points chauds et de la tectonique des plaques.** Puis, par groupe, ils **construiront eux-mêmes de véritables mini volcans** en pâte à sel et tenteront de provoquer... leur propre éruption ! Un atelier qui leur permettra de **décrypter les mécanismes terrestres** qui provoquent séismes et éruptions.*

Enregistrement d'un CD audio **(P, 2 x 45')**

*Sur le principe du karaoké, les enfants vont écouter ou peut-être même créer de magnifiques chansons qu'ils pourront réécouter par la suite une fois le CD gravé ! Une occasion idéale **d'aborder des notions comme celle des ondes et de la propagation du son,** tout en donnant la chance aux enfants de chanter à tue-tête !*

Des mélanges étonnants ! **(T, P, 3 x 45')**

Les enfants pourront s'amuser à fabriquer un matériau aussi solide que le plastique, grâce à... du lait et du vinaigre ! Ils découvriront aussi grâce à des expériences impressionnantes, un mélange 100% naturel qui n'est ni liquide, ni solide mais un peu les deux à la fois !

Les montgolfières **(P, 3x45')**

*Les enfants comprendront le principe physique qui entre en jeu dans le vol de ces géants et **construiront de véritables montgolfières** par groupes de 3 ou 4. Pour cela, ils devront trouver un papier suffisamment léger et résistant, réaliser une enveloppe d'une étanchéité parfaite, remplir la montgolfière d'air très chaud sans qu'elle prenne feu...*

La physique, c'est fantastique ! **(P, 2 à 4 x 45')**

*Au cours de cet atelier les enfants pourront s'essayer à **des expériences de physique pour s'amuser** et apprendre mille choses sur les sciences ! **Faire flotter des trombones, fabriquer des bulles d'huile, provoquer un mini raz-de-marée...***

La magie de l'électricité **(P, 3 x 45')**

*Les enfants découvriront **les principes d'électromagnétisme et d'électrostatique**, et **réaliseront de leurs mains un électroaimant et un électroscope.** Ils découvriront également comment **fonctionne** l'électricité en essayant d'allumer une ampoule avec un citron, une plaque de cuivre, une plaque de zinc et quelques fils.*

Illusions d'optique **(P, 2 x 45')**

*L'œil nous trompe parfois, à travers **les illusions d'optique et autres stéréogrammes** (quand on voit un objet ou un personnage en relief). Les enfants comprendront comment **les informations envoyées par nos deux yeux au cerveau peuvent parfois nous jouer des tours...***

Primaire (Cycle 3)

Home Sweet school

réalisable dans l'un des 4 centres au choix

Ce n'est pas vous qui allez en Angleterre, c'est l'Angleterre qui vient à vous, dans l'un de nos 4 centres en France. Ce thème permet une immersion dans la langue et la culture anglaise, sans subir les inconvénients d'un déplacement coûteux et complexe à l'étranger. Notre équipe d'animation bilingue parlera, vivra, jouera en anglais en permanence. Notre projet pédagogique a été élaboré en concordance avec le programme du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, et centré sur des activités langagières de communication. We wish you a good trip with us !

Mode d'emploi : comment lire les parenthèses ci-dessous ?
*Elles concernent la nature (**T** : atelier théorique, **P** : atelier pratique) et le nombre de séances associées à chaque atelier.*
Exemples : • T, 1 x 45' signifie un atelier théorique d'une séance de 45 minutes
• TP, 2 x 45' signifie un atelier à la fois théorique et pratique, composé de 2 séances de 45 minutes.
Faites votre choix parmi les ateliers de ce thème.

Thème du premier jour : Hello ! (T, 4 x 45')

*Les élèves sont accueillis, en anglais, par les habitants de **Wonderland, notre pays imaginaire aux us et coutumes anglaises :** l'occasion de se présenter et d'utiliser les formes de politesse élémentaire. Chaque élève recevra un carnet de voyage à compléter tout au long du séjour.*

Les thèmes à choisir pour les jours suivants :

Toast and marmalade (TP, 5 x 45')

Une dégustation à l'aveugle permettra aux élèves d'exprimer leurs goûts. Ils liront les menus des prochains repas et écriront le menu de leurs rêves ! L'après midi, ils réaliseront une recette anglaise : apple pie, scones, jelly... en suivant les consignes en anglais. Ils garderont la recette dans leur carnet de voyage pour la refaire à la maison !

Welcome to Wizards School (TP, 5 x 45')

*Un professeur de **créatures magiques de l'école d'initiation à la magie,** créée par Dumbledor, viendra initier les jeunes moldus. Le matin, ils apprendront les noms des animaux familiers puis inventeront leur propre animal qu'ils décriront précisément aux autres élèves. L'après midi sera l'occasion de découvrir la chaine alimentaire des animaux fantastiques sous forme de grand jeu.*

Fairy tales and legends (TP, 5 x 45')

*Boucle d'Or, Tom Pouce, la légende de Robin des bois ou encore celle du roi Arthur, les élèves vont étudier une de ces histoires à partir de support vidéo ou d'album et ensuite ils **inventeront en petits groupes leur propre histoire en s'aidant d'images et la mettront** en scène pour la montrer aux autres groupes.*

Greeting cards (TP, 5 x 45')

***Halloween, Christmas, Valentine's day, Saint Patrick's day, Easter...** Les élèves vont préparer la fête du moment et décoreront leur centre en conséquence ! **Ils fabriqueront leur propre carte animée** pour écrire à leur famille ou à un ami resté à l'école.*

Cricket, baseball and co (TP, 5 x 45')

*Football, rugby, tennis, cricket, polo, baseball, golf et... ping-pong. Les élèves découvriront **l'histoire et les règles d'un de ces sports typiquement britanniques** et le pratiqueront l'après midi ! Ils visionneront des extraits de matchs et joueront au journaliste sportif en commentant les actions.*

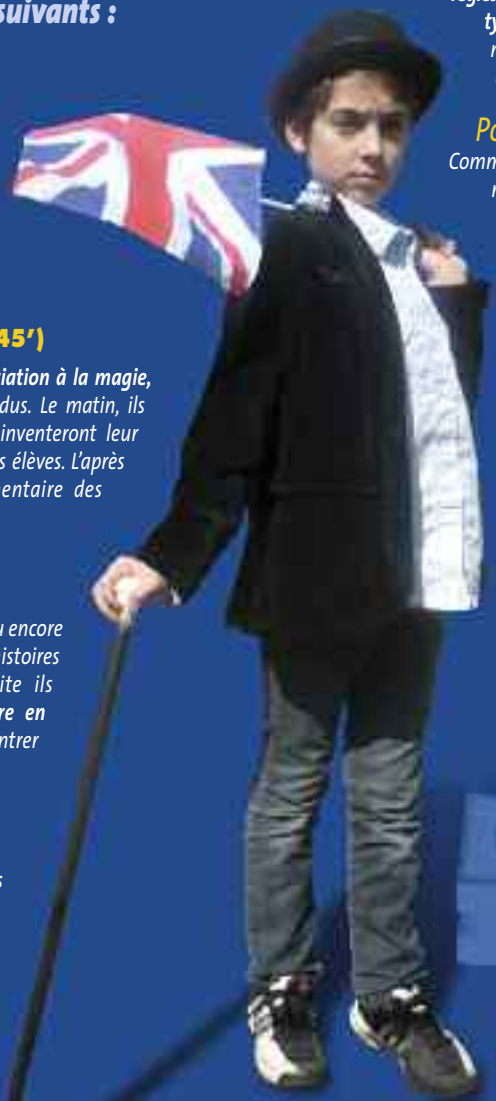

Police Academy (TP, 5 x 45')

*Comme Sherlock Holmes, les élèves vont collecter les indices, recueillir les déclarations des témoins et des suspects, établir un portrait robot... pour **trouver le coupable et résoudre ainsi un des mystères de Wonderland.***

Thème du dernier jour : Bye-bye !

(T, 1 à 4 x 45' *suivant l'heure du départ***)**

*C'est l'occasion de **chanter une dernière fois** les chansons apprises lors du séjour. Elles seront filmées pour pouvoir continuer à les chanter avec la bonne chorégraphie après le retour à l'école. Les élèves copieront celle qu'ils préfèrent dans leur carnet de voyage. Un **grand quizz** sera organisé pour revoir une dernière fois les différentes notions abordées pendant le séjour.*

Shopping

Tout au long du séjour, les enfants iront à la banque retirer leurs "wonders" afin d'acheter à la boutique les souvenirs typiquement anglais (pas besoin d'euros, nous fournissons les wonderbillets...).

Conditions générales de vente

Les classes de découvertes ou séjours, présents dans cette brochure sont vendus par la SAS Autrement Loisirs et Voyages, sise 9, rue du rivage 59320 SEQUEDIN (Nouvelle adresse à partir du 20/12/2014 cf dernière de couverture), immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 407 910 918 .

L'inscription pour l'organisation d'une classe de découvertes implique l'acceptation complète par le client (établissement scolaire ou autre collectivité) des présentes conditions générales de vente.

Prix

Les prix indiqués dans la présente brochure s'entendent TTC et sont applicables dès la parution du catalogue jusqu'à fin juin 2015. Ils tiennent compte du taux de TVA en vigueur à la parution du catalogue, ils sont susceptibles de modification en cas d'évolution de celui-ci. Ils sont également susceptibles de modifications sans préavis (avant votre inscription), notamment en cas de variation des tarifs de nos prestataires. Ils sont donnés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Ils sont confirmés et deviennent définitifs dès l'inscription ferme de la classe. Les prix indiqués dans la brochure sont valables pour une classe de 25 élèves ; merci de nous consulter pour tout effectif inférieur ou supérieur.

Les prix indiqués pour chaque centre correspondent à des séjours d'une durée de 5 jours et 4 nuits. Ils comprennent les prestations suivantes :

- L'hébergement en pension complète, draps et couvertures fournis,
- Les activités et visites mentionnées, l'encadrement de celles-ci et le matériel nécessaire (par exemple pour le ski : la location des skis, chaussures, bâtons et casques, les forfaits remontées mécaniques, les 5 cours de 2 heures dispensés par l'Ecole du Ski Français, le passage des tests et les insignes).
- Les taxes de séjour,
- La gratuité pour un enseignant par classe.

En revanche, les tarifs indiqués dans la brochure ne comprennent pas :

- La gestion de la vie quotidienne, de l'encadrement des activités de détente et loisirs et des veillées,
- Le transport du lieu de départ jusqu'au centre et le retour,
- Les transports durant le séjour pour les activités (et notamment les navettes pour se rendre sur le domaine skiable pendant les classes de neige),
- Le coût d'un convoyage éventuel assuré par un ou plusieurs de nos animateurs,

NB : Nous pouvons réaliser toutes ces prestations mais avec un supplément par rapport au prix indiqué en brochure.

Réservation

Pour effectuer une réservation le client doit contacter le service classes de découvertes Autrement Loisirs et Voyages. Nous vérifions alors la compatibilité des différents choix et nous nous assurons de la disponibilité du centre souhaité aux dates demandées. Dans le cas où le choix initial du client ne conviendrait pas, nous lui proposerons d'autres dates et/ou centres. En cas d'accord de principe, nous adressons au client un contrat récapitulant l'ensemble des éléments et indiquant le prix total du séjour. La réservation et le prix ne deviennent définitifs qu'après réception du contrat dûment signé par le client.

Règlement

Le règlement sera fractionné dans les conditions suivantes (sauf cas particuliers : règlement direct – total ou partiel – par une Mairie, un Conseil Général ou une autre collectivité) :

- 40 % d'acompte à la signature du contrat, valant réservation ferme pour les dates, lieu, durée et nombre de participants indiqués,
- 30 % soixante jours (60) au plus tard avant le 1er jour du séjour,
- 30 % vingt et un jours (21) au plus tard avant le 1er jour du séjour.

La facture définitive sera adressée en fin de séjour.

Le signataire du contrat sera le seul interlocuteur en matière de paiement.

Annulation

De notre fait :

Les centres dans lesquels nous organisons nos classes de découvertes sont agréés par l'Education Nationale. Si une autorité administrative émettait des réserves sur la possibilité d'utiliser les locaux du centre pour accueillir du public, ou encore si un événement quelconque survenait et affectait la sécurité potentielle ou le confort des groupes à accueillir, nous pourrions décider l'annulation immédiate du séjour et pourrions, soit rembourser les sommes reçues, soit proposer un autre séjour en substitution.

Du fait du client :

Annulation totale :

Dans le cas où le client devrait annuler le séjour (y compris du fait d'un refus de l'Inspection Académique d'autoriser la classe), nous aurions la faculté de retenir la totalité des montants effectivement versés.

Annulation partielle :

Dans le cas où l'établissement scolaire devait diminuer le nombre de participants au séjour, les frais d'annulation suivants seraient facturés :

- Entre 45 et 30 jours avant le départ : 20 % du montant du séjour
- Entre 29 et 15 jours avant le départ : 50 % du montant du séjour
- Moins de 15 jours avant le départ : 100 % du montant du séjour

Nous proposons une assurance annulation optionnelle, pour le montant correspondant à 3 % du coût du séjour. Elle couvre les frais d'annulation sur justificatif médical ou en cas de problèmes familiaux graves (ne sera alors retenu que le montant de l'assurance annulation).

Les demandes d'annulation devront être adressées par écrit à ALV (en demandant un accusé réception de nos services) avec :

- un certificat médical précisant la nature ainsi que la gravité de la maladie ou de l'accident et les conséquences prévisibles,
- un bulletin de situation en cas d'hospitalisation
- Un certificat ou fiche d'état civil en cas de décès

ALV se réserve le droit de refuser votre demande si les informations fournies ne prouvent pas la matérialité des faits. Les annulations dues à des maladies dont la pathologie était connue avant la souscription de l'assurance ne pourront être prises en charge.

Assurances

Nous proposons à tous les participants une assurance assistance qui garantit le rapatriement sanitaire ainsi qu'une responsabilité civile qui couvre chaque membre en tant qu'auteur ou responsable d'un dommage aux tiers pour toute la durée du séjour. Certains risques ne sont pas garantis (vandalisme, destruction volontaire, vol…).

Le client s'engage à ce que tous les participants (enfants, enseignants et accompagnateurs) soient couverts par une assurance responsabilité civile suffisante couvrant les dommages corporels et matériels causés à tous tiers.

Responsabilité

Nous nous réservons le droit, à tout moment (avant et pendant le séjour), si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier les itinéraires ou l'exécution des programmes. En cas de modification, une prestation équivalente sera proposée ou, dans l'impossibilité de le faire, un remboursement financier de la prestation sera effectué.

Droit à l'image

Nous nous réservons le droit d'utiliser des photos prises lors des séjours pour illustrer nos prochaines brochures et celles de nos partenaires (Etablissements scolaires d'Entreprise et Collectivités), nos sites internet ou tout autre document de présentation. Si vous ne souhaitez pas que votre classe y figure, nous vous remercions de nous le confirmer par courrier dans un délai d'un mois après la fin du séjour.

Encadrement

Nous proposons de fournir des animateurs pour l'encadrement des classes de découvertes. Ces équipes répondent aux normes fixées par la réglementation et sont soumises à la législation en vigueur en matière de temps de travail (35h/semaine). Dans le cas où le suivi sanitaire des participants est assuré par un de nos animateurs, le client s'engage à nous donner ou à remettre à l'assistant sanitaire, au plus tard le premier jour du séjour, les fiches sanitaires dûment complétées par les parents.

Réclamations-Litiges

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois suivant la date de retour du séjour. Pour les litiges du ressort de la compétence des juridictions commerciales, le tribunal de Commerce de Lille (59) sera seul compétent.

Cadre réglementaire sur les conditions de vente (livre II du code du tourisme)

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les organisateurs de séjours et leurs clients sont celles fixées par la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 et le décret d'application n°94-490 du 15 juin 1994.

Art. 95. Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que: 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil; 3° Les repas fournis; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après; 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme; 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes: 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil; 5° Le nombre de repas fournis; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur; 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception: - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102. Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis: - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Synop6 • www.synop6.fr • Crédits photos : © - Fotolia.com • Ingram • Shutterstock

Autrement
LOISIRS & VOYAGES

Jusqu'au 19/12/2014
9, rue du rivage – 59320 SEQUEDIN
A partir de 20/12/2014 ALV s'agrandit et déménage
au 879 avenue de Dunkerque 59160 LOMME

Tél. : 03 20 00 17 80 Fax : 03 20 00 17 81
Site internet : www.autrement-loisirs.com
Email : info@autrement-loisirs.com

Telligo

Service des classes de Découvertes
1, rue de l'Egalité – 92227 BAGNEUX CEDEX
Tél. : 01 46 12 18 70
Site internet : www.classes-telligo.fr
Email : info@classes-telligo.fr